



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1221/2021
Date de la séance du CE : 27 octobre 2021
Direction : Chancellerie d'Etat
N° d'affaire : 2018.STA.704
Classification : -

Développement du statut particulier (projet Statu quo+).
Modification de la loi sur le statut particulier.
Entrée en vigueur

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,
vu le chiffre IV de la modification du 8 mars 2021 de la loi sur le statut particulier,
sur proposition de la Chancellerie d'Etat,
arrête:

La modification de la loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (loi sur le statut particulier, LStP), adoptée par le Grand Conseil le 8 mars 2021, entre en vigueur le 1^{er} décembre 2021.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Chancellerie d'Etat